



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière tenue le 7 juillet 2025, en vertu du *Règlement numéro 20-883 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution numéro 245-25 visant à autoriser un centre d'opérations pour un service d'hébergement en usage complémentaire à la résidence sise au 19, chemin des Skieurs, lot numéro 1 829 720 du cadastre du Québec.

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 245-25 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser un centre d'opérations pour un service d'hébergement en usage complémentaire à la résidence sise au 19, chemin des Skieurs, lot numéro 1 829 720 du cadastre du Québec.

1. OBJET

Autoriser un centre d'opérations pour un service d'hébergement en usage complémentaire à la résidence sise au 19, chemin des Skieurs, lot numéro 1 829 720 du cadastre du Québec, comprenant les usages suivants :

- Un maximum de 8 employés sur place, dont la majorité y sont présents de manière ponctuelle;
- Gestion de la literie (aucun lavage n'est effectué sur place);
- Entreposage extérieur : spas, un tracteur, deux remorques, et bois de chauffage;

1.1 Dérogations au *Règlement de zonage numéro 09-591*

Le projet déroge aux dispositions suivantes du *Règlement de zonage numéro 09-591* :

- Article 8.2 (usages associés de services à l'habitation) :
 - *Un seul employé ayant sa résidence à une autre adresse est autorisé pour un usage associé à l'habitation;*
 - *Aucun étalage n'est possible à l'extérieur de l'habitation;*
 - *Les activités ne figurent pas parmi celles autorisées;*
- Article 16.2 (entreposage extérieur pour les usages résidentiels) :
 - *Seuls le bois de chauffage à des fins domestiques et les véhicules de loisir et utilitaires à l'usage résidentiel peuvent être entreposés;*
- Article 17.23 (dispositions spécifiques applicables à un centre de gestion et d'opérations pour un service d'hébergement dans la zone RB-115) :
 - *Un maximum de deux employés ayant leur résidence à une autre adresse est autorisé pour un centre de gestion et d'opérations d'un service d'hébergement;*
 - *Aucun entreposage extérieur n'est autorisé.*

1.2 Annexe au projet de résolution numéro 245-25

Le projet est plus amplement détaillé dans le document suivant, annexé audit projet de résolution (annexe A) : « Plan d'aménagement extérieur ».

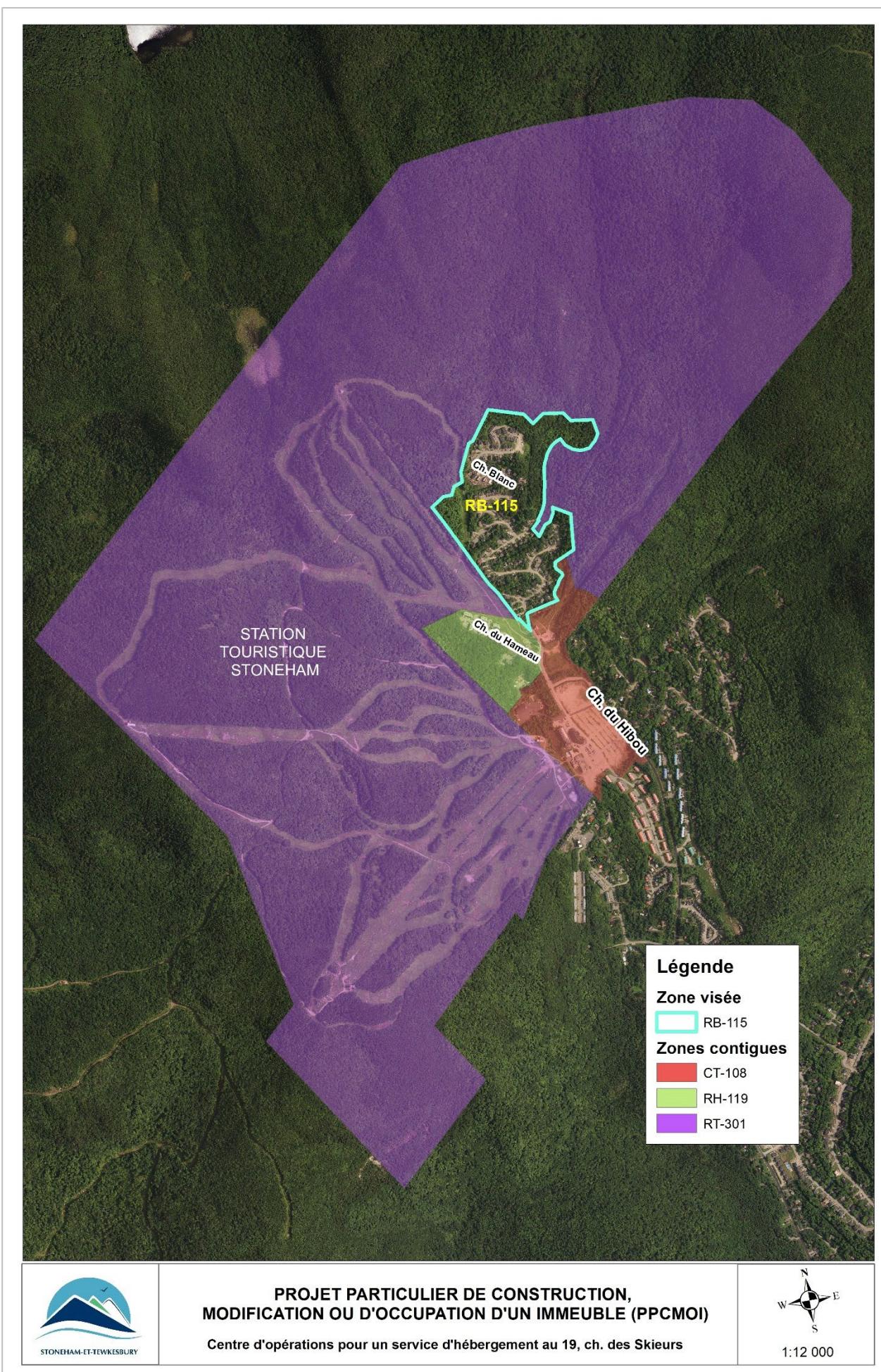
1.3 Conditions supplémentaires

Le projet sera soumis aux conditions supplémentaires suivantes :

1. L'aire d'entreposage extérieure pour des éléments tels que des spas et du bois de chauffage, telle qu'illustrée à l'annexe A, ne pourra occuper une surface de plus de 75 m² et avoir plus de 3 m de haut;
2. Un seul tracteur peut être entreposé à l'extérieur;
3. Jusqu'à deux remorques peuvent être entreposées à l'extérieur;
4. L'écran tampon actuel devra être bonifié afin de dissimuler complètement les activités et l'entreposage extérieur, le tout tel qu'illustré à l'annexe A.

1.4 Zones concernées

Le projet est localisé à l'intérieur de la zone à prédominance résidentielle (faible densité) RB-115 autorisant notamment les classes d'usage « Habitation unifamiliale isolée (H1a) » et « Maison de tourisme (C7) ». La zone RB-115 ainsi que les zones y étant contigües, soit les zones: CT-108, RH-119 et RT-301, sont illustrées sur la carte ci-après.



2. DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE RB-115

Le projet de résolution numéro 245-25 contient des dispositions spécifiques s'appliquant de façon particulière à la zone RB-115.

Les zones contiguës à la zone RB-115 sont les suivantes :

- CT-108 (comprend les bâtiments et les stationnements de la Station touristique Stoneham)
- RH-119 (comprend le chemin du Hameau)
- RT-301 (comprend la majeure partie du terrain de la Station touristique Stoneham)

3. PLAN DES ZONES CONCERNÉES

Un plan illustrant chacune des zones peut être obtenu conformément à la section 6 du présent avis.

Par ailleurs, l'identification précise d'un immeuble par rapport à l'une ou l'autre des zones concernées peut être demandée en se présentant au bureau de la Municipalité, situé au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, ou bien en contactant madame Mégane Grondin au (418) 848-2381 (poste 225) ou par courriel au mgroindin@villestoneham.com.

4. CONSULTATION PUBLIQUE

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de résolution le **mardi 5 août 2025, à 19 h**, au complexe municipal, situé au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu du projet de résolution identifié au présent avis ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Suivant la tenue de la consultation publique, le conseil prendra connaissance des commentaires reçus et il pourra par la suite adopter un second projet de résolution. Ce second projet de résolution pourra comprendre des modifications, et ce, afin de tenir compte des commentaires reçus lors de la consultation.

5. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Le projet de résolution numéro 245-25, dont l'objet est mentionné dans le présent avis, contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

6. DOCUMENTS ET INFORMATIONS

Des copies du projet de résolution et du plan de zonage illustrant la zone concernée ainsi que les zones contiguës peuvent être consultées au bureau de la Municipalité, situé au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury.

Une copie de ces documents peut également être consultée sur le site Internet de la Municipalité, à l'adresse suivante : <https://www.villestoneham.com/ma-municipalite/democratie/consultations-publiques>.

Toute personne ayant des questions relativement à ce projet de résolution peut également communiquer directement avec madame Mégane Grondin au (418) 848-2381 (poste 225) ou par courriel au mgroindin@villestoneham.com.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 9^e jour du mois de juillet 2025.



**Pascal Brulotte,
Directeur général et greffier-trésorier**